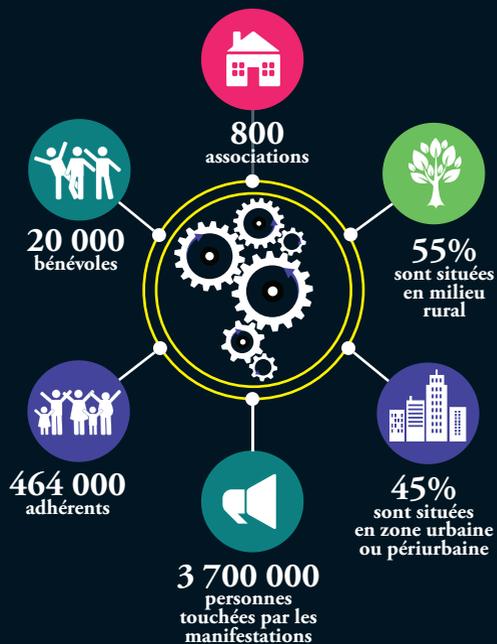


1 MJC et associations locales

Installées au cœur de la cité, dans les villes, les quartiers et les villages, les Maisons des Jeunes et de la Culture et associations locales du réseau de la CMJCF tissent jour après jour, par les actions qu'elles mènent avec les habitants, les jeunes, les associations, les collectivités locales et les institutions, ce lien social qui s'est peu à peu brisé, notamment dans certains quartiers de nos villes. Bâties sur des valeurs républicaines, d'éducation populaire, de laïcité, de solidarité, de tolérance et de responsabilité, les MJC intègrent aujourd'hui les attentes d'une société en évolution constante. Au cœur de leur projet, elles privilégient l'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation et à la culture, afin que chacun dispose des moyens d'exercer pleinement sa citoyenneté et participe à la construction d'une société plus solidaire.

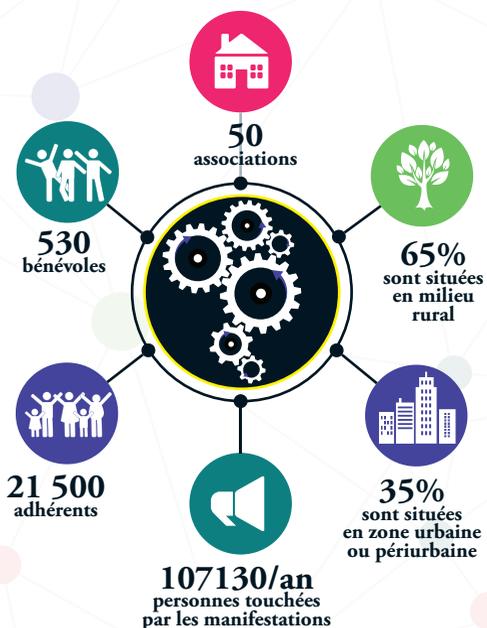


2 Associations Départementales & Unions Départementales

Les Associations Départementales ou Unions Départementales sont «une composante territoriale et politique» de la plateforme des MJC en Rhône-Alpes / Auvergne, «instance régionale» à laquelle elles sont affiliées.

Elles ont pour but de favoriser les échanges, la liaison et la coopération entre les MJC du territoire, notamment dans les domaines :

- des relations avec les collectivités locales, départementales, régionales et d'autres partenaires dans le cadre de leurs actions.
- de la formation des bénévoles, animateurs et responsables des MJC.
- des actions communes aux MJC, dans tous leurs champs d'activités (loisir, culture, sport, information, formation, apprentissage de la citoyenneté, échanges internationaux, actions à caractère touristique, etc....).
- du développement des MJC par la mise en commun de moyens matériels et humains.
- de l'organisation de réunions diverses et de journées d'étude.
- de la création et de la gestion et tout autre domaine suivant les demandes des MJC du territoire concerné.



Données pour l'association départementale des MJC de la Loire.

3 La Plateforme Auvergne Rhône-Alpes

C'est une association loi 1901 qui regroupe les différentes AD/UD de Rhône-Alpes (Drôme-Ardèche, Isère, Loire, Rhône-Ain-Saône et Savoies) ainsi que la Fédération Auvergne.

La gouvernance est basée sur une co-présidente par territoire. Les décisions se prennent à l'unanimité.

La plate-forme ne dispose pas de salarié et repose donc sur la contribution des bénévoles et salariés parmi ses membres pour fonctionner : par exemple, dans le cas de la mission de portage des services civiques, la plate-forme a désigné l'AD Loire pour assurer le suivi administratif et pédagogique de ces volontariats sur toute la région.

Ses principales missions sont :

Porter les services civiques dans les MJC du territoire

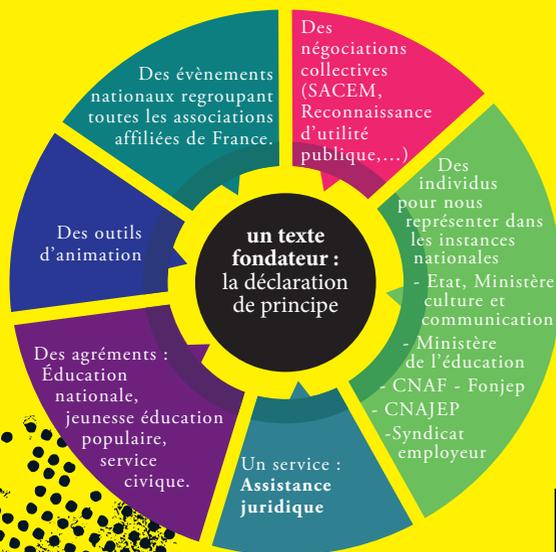
Établir un lien régional entre les MJC et la Confédération

Permettre un espace d'échanges, de rencontres, de concertations au niveau interdépartemental

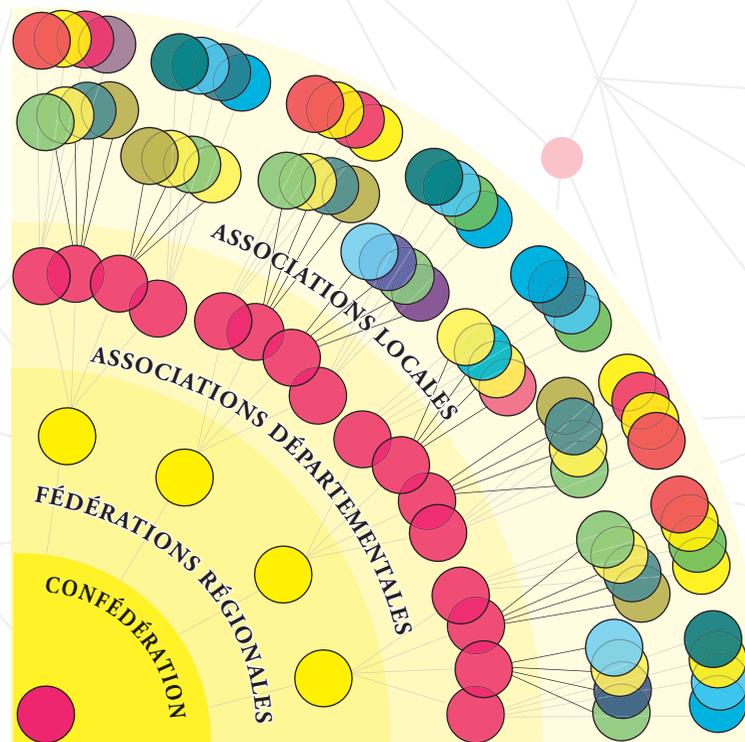
4 La Confédération des MJC de France

La Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France a été constituée en 1994, à l'initiative de fédérations régionales qui se reconnaissent dans des valeurs identiques. Tête de réseau, force de réflexion et centre de ressources, la CMJCF porte les orientations stratégiques communes, aide les associations affiliées à partager leurs pratiques et ainsi mieux identifier les nouveaux besoins de leurs différents publics. Elle les soutient et les accompagne dans la construction et la réalisation de projets éducatifs, sociaux et culturels qu'elles construisent au plus près des habitants, dans une perspective de développement local. Fonctionnant en réseau, la CMJCF organise les échanges de savoir-faire entre toutes les structures. Son propre projet se nourrit des idées, expériences et besoins de toutes les MJC et associations locales.

Sur quoi agit la confédération ?



LE RÉSEAU



« Les Maisons des Jeunes et de la Culture et les associations affiliées ont toutes pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes. Elles permettent à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire. La démocratie se vivant au quotidien, les Maisons des Jeunes et de la Culture ont pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale, répondant aux attentes des habitants. De telles actions, de tels services encourageant l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne. »

i Extrait de la déclaration de principe de la confédération des MJC de France (article 1)
<http://www.cmjcf.fr>

✉ Association Départementale des MJC de la Loire
 10 rue du Palais - 42110 Feurs
 ☎ 04 77 26 10 30 - @ : contact@admjc42.fr



« Un petit guide issu d'un questionnaire collectif pour s'y retrouver dans le réseau des mjc »

Expérimentations

innovation

citoyenneté

dynamique

Autonomie

Comment ça marche?